

# Chevalier de l'Autonomie



**RENATO BARBAGALLO**

Titulaire d'une licence en jurisprudence, obtenue avec le maximum des points à l'Université de Rome, avec une thèse sur l'autonomie régionale.

Fonctionnaire (de l'État d'abord, puis de la Région), il est dirigeant de 1957 à 1989 (année où il démissionne).

Membre de la Commission paritaire pour l'application du statut spécial de la Région Vallée d'Aoste (art. 72 de la loi n° 196 du 16 mai 1978 et art. 3 de la loi n° 453 du 5 août 1981, dont la dernière modification date du décret du Président du Conseil des ministres du 31 mars 1984) jusqu'en 1993, puis à nouveau, à partir de 2002.

Ses textes sont cités par les principales Encyclopédies juridiques, par le Commentaire de la Constitution de Zanichelli–Il Foro italiano, par l'histoire d'Italie (Le Regioni dall'Unità a oggi) d'Einaudi, et par différents textes de droit public (de droit régional, en particulier).

Pendant plus de quarante ans, il a contribué au long parcours de construction et de consolidation de l'autonomie régionale en assumant d'importantes responsabilités, telles que celles de secrétaire général de la Région et de membre de la Commission paritaire État-Région prévue par l'article 48 bis du Statut spécial pour la Vallée d'Aoste.

Sa profonde connaissance de l'organisation et de l'administration régionales – qui ressort d'ailleurs de son ouvrage le plus connu, La Regione Valle d'Aosta – a permis à des générations d'élus, de dirigeants et de fonctionnaires valdôtains de se former, d'apprendre et de prendre conscience du sens de l'Autonomie, sur laquelle repose notre système unique d'organisation régionale.